



TÉLÉCONSULTATION



Avec ma mutuelle ma santé est facilitée

S'occuper de sa santé n'est pas toujours facile.

Avec Maïia*, retrouvez en seul et même endroit tous les services essentiels pour vous accompagner tout au long de votre parcours de santé.

Maïia
— cegedimsanté —



PRISE DE RENDEZ-VOUS
en cabinet ou en téléconsultation



TÉLÉCONSULTATION* SANS RDV
avec votre médecin

TÉLÉCONSULTATION* 24/7 SANS RDV
quand votre médecin n'est pas disponible



ESPACE PATIENT EN LIGNE
ordonnances, comptes-rendus et historique des rendez-vous

Avec Maïia
à vos côtés,
votre santé
est entre de
bonnes mains :
les vôtres !

* Le service Maïia permet de mettre en relation un professionnel de santé et un patient dans le cadre d'une consultation réalisée soit en cabinet soit en téléconsultation (à distance par vidéo). Le service de téléconsultation Maïia n'a pas pour objet de remplacer les consultations avec le médecin traitant. La téléconsultation Maïia n'est pas un service d'urgence. En cas d'urgence, contactez le 15 ou le 112 (numéro d'urgence européen).



TÉLÉCONSULTATION

La téléconsultation simple, rapide, pratique

Besoin d'un diagnostic rapidement ?

Sans vous déplacer, la **mise en relation** se fait :

- à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette,
- **depuis votre espace adhérent MPOSS.**



Plateforme
100% digitale
et sécurisée
GARANTIE DU SECRET
MÉDICAL

Pour accéder au service

Maiia

- 1 Connectez-vous** à votre espace adhérent sur www.mposs.fr, rubrique « Mes téléconsultations » pour bénéficier de tous les services MPOSS (ou sur www.maia.com, inscription à la 1^{ère} connexion).
- 2 Prenez RDV en ligne** avec un professionnel de santé **en cabinet ou en téléconsultation**.
Téléconsultation sans RDV et sans RDV 24/7.
- 3 Lancez l'appel vidéo** : munissez vous de votre smartphone ou bien de votre ordinateur (muni d'une webcam et d'un micro) et isolez vous dans un endroit calme.

Dialoguez avec le professionnel de santé en toute confidentialité.

Téléchargez votre ordonnance ou tout type de document médical (arrêt de travail, certificat médical...) depuis votre espace patient.



Votre espace personnel www.mposs.fr

- Effectuez vos **démarches en ligne**.
- **Accédez** à vos derniers remboursements de santé.
- **Consultez** un médecin en cabinet ou en téléconsultation.
- **Imprimez** un duplicata de votre carte mutualiste.
- **Téléchargez** vos relevés de santé et votre tableau de garanties.

Astuce mobile/tablette

Créez l'icône de votre espace personnel : depuis votre navigateur internet, allez dans le menu **Paramètres** et choisissez l'option **Page** ou **Ecran d'accueil**.



www.mposs.fr